Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **BCEP** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **N° NOR AGRS1802558C**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2018-99** **06/02/2018**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction modifie :
SG/SRH/SDDPRS/2017-799 du 07/10/2017 : Concours et examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs (dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).
Nombre d'annexes : 0

Objet : Nombre de places à pourvoir aux concours et à l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal).

Destinataires d'exécution
DRAAF - DAAF - DDT(M) - DD(CS)PP - MTES - DREAL Administration centrale Établissements d'enseignement agricole Établissements publics Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : Fixation du nombre de places offertes aux concours externes, concours internes et à l'examen professionnel pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) ouverts au titre de l'année 2018.

Bureau des concours et des examens professionnels :

Suivi par : Pei-Pei TE / Françoise DAVAUX
Mél : pei-pei.te@agriculture.gouv.fr / francoise.davaux@agriculture.gouv.fr
Tél : 01.49.55.56.49 / 01.49.55.58.41
Fax : 01.49.55.50.82

Textes de référence :Décret n°2011-489 du 4 mai 2011 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

Décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Arrêté du 26 juillet 2007 fixant les équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique subordonnés à la possession de diplômes ou titres sanctionnant un niveau d'études déterminé relevant d'une formation générale ou de plusieurs spécialités de formation ;

Deux arrêtés du 4 juillet 2012 modifiés fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 4 juillet 2012 modifié fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves de l'examen professionnel de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien) ;

Deux arrêtés du 11 septembre 2012 modifiés fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours externe et interne de recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (dans le grade de technicien principal) ;

Arrêté du 2 octobre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours et d'un examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 2 octobre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal) ;

Arrêté du 1er février 2018 fixant le nombre de places offertes aux concours et à l'examen professionnel ouverts au titre de l'année 2018 pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien) ;

Arrêté du 1er février 2018 fixant le nombre de places offertes aux concours ouverts au titre de l'année 2018 pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien principal) ;

La note de service SG/SRH/SDDPRS/2017-799 du 6 octobre 2017 relative aux concours et à l'examen professionnel pour le recrutement de techniciens supérieurs du ministère chargé de l'agriculture (recrutement dans le grade de technicien et dans le grade de technicien principal) est complétée de la manière qui suit :

<u>Grade de technicien</u> :

Nombre de places offertes au recrutement au titre de la session 2018 : 205

Nombre de places par voie de recrutement et par spécialité	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire	Forêts et territoires ruraux	Observations
Concours externe	32	94	X	32 recrutements dans la spécialité « techniques et économie agricoles » : 6 destinés à pourvoir des places sur le programme 206, 22 sur le programme 215, 2 au sein de l'Agence de services et de paiement et 2 au sein de FranceAgrimer ; 94 recrutements dans la spécialité « vétérinaire et alimentaire » destinés à pourvoir des places sur le programme 206.
Concours interne	16	38	X	16 recrutements dans la spécialité « techniques et économie agricoles » : 2 destinés à pourvoir des places sur le programme 206, 8 sur le programme 215, 5 au sein de l'Agence de services et de paiement et 1 au sein de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ; 38 recrutements dans la spécialité « vétérinaire et alimentaire » : 28 destinés à pourvoir des places sur le programme 206 et 10 au sein de l'Institut français du cheval et de l'équitation.
Examen professionnel	9	10	6	

<u>Grade de technicien principal</u> :

Nombre de places offertes au recrutement au titre de la session 2018 : 88

Nombre de places par voie de recrutement et par spécialité	Techniques et économie agricoles	Vétérinaire et alimentaire	Forêts et territoires ruraux	Observations
Concours externe	19	20	9	19 recrutements dans la spécialité « techniques et économie agricoles » : 7 destinés à pourvoir des places sur le programme 215, 8 sur le programme 206, 1 au sein de FranceAgriMer, 2 au sein de l'Agence de services et de paiement et 1 au sein de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer ; 20 recrutements dans la spécialité « vétérinaire et alimentaire » destinés à pourvoir des places sur le programme 206 ; 9 recrutements dans la spécialité « forêts et territoires ruraux » : 3 destinés à pourvoir des places sur le programme 215 et 6 au sein de l'Institut national de l'information géographique et forestière.
Concours interne	17	20	3	17 recrutements dans la spécialité « techniques et économie agricoles » : 7 destinés à pourvoir des places sur le programme 215, 5 destinés à pourvoir des places sur le programme 206 et 5 au sein de l'Agence de service et de paiement ; 20 recrutements dans la spécialité « vétérinaire et alimentaire » : 13 destinés à pourvoir des places sur le programme 206 et 7 au sein de l'Institut français du cheval et de l'équitation ; 3 recrutements dans la spécialité « forêts et territoires ruraux » destinés à pourvoir des places sur le programme 215.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par ces concours ou examen.

Le Chef de Service des ressources humaines

Jean-Pascal FAYOLLE